



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 15 AVRIL 2025

Séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 15 avril 2025 à 19h32, à laquelle sont présents, monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière et directrice générale adjointe est présente.

La séance a pour but :

- 1- Adoption de l'ordre du jour;
- 2- Informations aux citoyens et résumé des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires;
- 3- Approbation des procès-verbaux;
- 4- Entérinement – Registre des chèques;
- 5- Avis de motion de règlements et dépôt de projets de règlements :
 - a) Avis de motion du règlement numéro 1874-25 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de permettre les unités d'habitation accessoires;
 - b) Avis de motion du règlement numéro 1875-25 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1534-17, afin de modifier les usages assujettis;
 - c) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1876-25 modifiant le règlement numéro 1868-24 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2025, afin de préciser les dispositions applicables aux habitations intergénérationnelles;
 - d) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1877-25 décrétant une dépense et un emprunt de 13 494 487 \$ pour des travaux de construction d'infrastructures municipales dans le Domaine Giacomo;
 - e) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1878-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 470 570 \$ pour des travaux de reconstruction du croissant Sainte-Catherine;
 - f) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1879-25 décrétant une dépense et un emprunt de 777 940 \$ pour des travaux de reconstruction d'une partie de la rue Marcotte (entre Mailhot et Blais);



No de résolution
ou annotation

- g) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1880-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 958 951 \$ pour des travaux de reconstruction de la rue Monette;

6- Adoption et dépôt de projets de règlements :

- a) Adoption du second projet de règlement numéro 1870-25 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de modifier les normes concernant l'aménagement des logements en sous-sol;
- b) Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 1874-25 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de permettre les unités d'habitation accessoires;
- c) Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 1875-25 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1534-17, afin de modifier les usages assujettis;

7- Adoption de règlement;

8- Contrats et ententes :

- a) Autorisation de signatures – Convention d'aide financière entre la Ville de Saint-Constant et le ministre de la Culture et des Communications – Programme Aide aux initiatives de partenariat – 2^e Avenant;
- b) Autorisation de signatures – Entente de services entre la Ville de Saint-Constant et Le RécréoParc – Saison estivale 2025;
- c) Autorisation de signatures – Entente entre la Ville de Saint-Constant et 9303-1599 QUÉBEC Inc. (Académie jeunesse) – Location pour un usage commercial de locaux de la Ville pour la tenue d'un camp de jour spécialisé;
- d) Autorisation de paiement – Bris d'aqueduc sur la rue Saint-Pierre;
- e) Autorisation de paiement – Fourniture de produits d'entretien – Complexe aquatique;
- f) Autorisation de paiement – Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries – Utilisation de locaux pour l'année 2024;
- g) Entérinement de contrat et autorisation de paiement – Fourniture de produits divers – Cafés Constantia;
- h) Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat regroupé d'un service clés en main d'éclairage public – ECLA-DSP-2025;
- i) Modification de contrat – Services de location et d'entretien de toilettes chimiques et accessoires – 2021LOI05-AOI;
- j) Modifications de contrat – Travaux de restauration des anciens presbytères – 2023UAT10-AOP;
- k) Modification de contrat – Conception, fourniture et travaux d'installation d'un mur anti-bruit – 2024UAT07-CGG;



No de résolution
ou annotation

- l) Octroi de contrat – Construction de deux (2) dos d'âne allongés avec plateaux – rue Levasseur et Vigneault – 2025GE05-DP;
- m) Octroi de contrat – Fourniture et installation d'un nouveau revêtement de plancher au centre Claude-Hébert – 2025UAT03-DP;
- n) Octroi de contrat – Services de sonorisation, éclairage, vidéo et fourniture de scène pour la Fête Nationale 2025;
- o) Octroi de contrat – Services professionnels - Révision du plan directeur pluvial des secteurs avec DPEC et tranchées drainantes – 2025GE08-DP;

9- Soumission :

- a) Soumissions – Fourniture et livraison de produits sanitaires – 2023TP04-AOP - Renouvellement;

10- Mandat;

11- Dossier juridique;

12- Ressources humaines :

- a) Modifications de la structure du Service des loisirs;

13- Gestion interne :

- a) Adoption de la mise à jour du plan d'action 2025 dans le cadre de la Politique d'accessibilité universelle;
- b) Modification de la résolution numéro 558-11-24 « Calendrier des séances ordinaires – Année 2025 »;
- c) Abolition de la Politique de taxation pour la reconstruction d'une partie de son réseau routier municipal;
- d) Autorisations de dépenses;
- e) Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie 2025;

14- Gestion externe :

- a) Aides financières – Le Centre de femmes L'ÉCLAIRCIE;
- b) Aide sous forme de prêt de salles – Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Roussillon;
- c) Évènement La tournée Saint-Tite Saint-Constant – Contribution de la Ville;
- d) Convention de danse DJAM – Contribution de la Ville;



No de résolution
ou annotation

- e) Approbation du règlement d'emprunt 39-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 1 550 000 \$ pour l'acquisition d'équipements associés au secours public, de véhicules de chef, de radios numériques et d'une tour de communications et leurs équipements accessoires;

15- Demande de la Ville :

- a) Demande de mise en place d'un plan de relève efficace et d'une solution de transport supplémentaire d'ici à ce que l'opérationnalisation du REM soit complétée;

16- Recommandation de la Ville :

- a) Position de la Ville – Engagement envers la consommation locale en soutien aux entreprises de la région;

17- Dépôt de documents;

18- Demande de dérogation mineure :

- a) Demande de dérogation mineure numéro 2025-00004 – 640, rang Saint-Régis nord;

19- Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

- a) Demande de PIIA numéro 2024-00131 – 208, rue Saint-Pierre;
- b) Demande de PIIA numéro 2025-00013 – 240-242, rue Létourneau;
- c) Demande de PIIA numéro 2025-00018 – 26, montée des Bouleaux;

20- Demande d'usage conditionnel;

21- Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

22- Période de questions;

23- Levée de la séance.

135-04-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on accepte l'ordre du jour, tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

INFORMATIONS AUX CITOYENS ET RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES

La greffière résume les résolutions adoptées lors des séances extraordinaires du 26 mars 2025 et du 3 avril 2025.

Monsieur le Maire informe les citoyens de l'évolution des dossiers de la Ville. Il leur fait part du résultat des activités tenues dernièrement et les informe de celles qui sont prévues.

136-04-25

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on s'abstienne de lire les procès-verbaux du 18 mars 2025, du 26 mars 2025 et du 3 avril 2025.

Que ces procès-verbaux soient approuvés, tels que présentés.

137-04-25

ENTÉRINEMENT – REGISTRE DES CHÈQUES

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le registre des chèques du mois de mars 2025 se chiffrant à 6 738 519,27 \$, tel que présenté dans la liste produite par le Service des finances le 1^{er} avril 2025.

AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENTS ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS :

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1874-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17, AFIN DE PERMETTRE LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES

Avis de motion est donné par monsieur Mario Perron, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1874-25 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de permettre les unités d'habitation accessoires.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1875-25 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO
1534-17, AFIN DE MODIFIER LES USAGES ASSUJETTIS

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Cazes, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1875-25 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1534-17, afin de modifier les usages assujettis.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1876-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1868-24 DÉCRÉTANT
LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025, AFIN
DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX HABITATIONS
INTERGÉNÉRATIONNELLES

Avis de motion est donné par madame Chantale Boudrias, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1876-25 modifiant le règlement numéro 1868-24 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2025, afin de préciser les dispositions applicables aux habitations intergénérationnelles.

Madame Chantale Boudrias dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1876-25 modifiant le règlement numéro 1868-24 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2025, afin de préciser les dispositions applicables aux habitations intergénérationnelles.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1877-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 13 494 487 \$
POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES DANS LE DOMAINE GIACOMO

Avis de motion est donné par monsieur André Camirand, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1877-25 décrétant une dépense et un emprunt de 13 494 487 \$ pour des travaux de construction d'infrastructures municipales dans le Domaine Giacomo.

Monsieur André Camirand dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1877-25 décrétant une dépense et un emprunt de 13 494 487 \$ pour des travaux de construction d'infrastructures municipales dans le Domaine Giacomo.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1878-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 470 570 \$
POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CROISSANT
SAINTE-CATHERINE

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1878-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 470 570 \$ pour des travaux de reconstruction du croissant Sainte-Catherine.

Madame Johanne Di Cesare dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1878-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 470 570 \$ pour des travaux de reconstruction du croissant Sainte-Catherine.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1879-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 777 940 \$
POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA
RUE MARCOTTE (ENTRE MAILHOT ET BLAIS)

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1879-25 décrétant une dépense et un emprunt de 777 940 \$ pour des travaux de reconstruction d'une partie de la rue Marcotte (entre Mailhot et Blais).

Madame Johanne Di Cesare dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1879-25 décrétant une dépense et un emprunt de 777 940 \$ pour des travaux de reconstruction d'une partie de la rue Marcotte (entre Mailhot et Blais).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1880-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 958 951 \$
POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MONETTE

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1880-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 958 951 \$ pour des travaux de reconstruction de la rue Monette.

Madame Johanne Di Cesare dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1880-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 958 951 \$ pour des travaux de reconstruction de la rue Monette.



No de résolution
ou annotation

ADOPTION ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS :

138-04-25

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1870-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17, AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS EN SOUS-SOL

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1870-25 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de modifier les normes concernant l'aménagement des logements en sous-sol, tel que soumis à la présente séance.

139-04-25

ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1874-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17, AFIN DE PERMETTRE LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1874-25 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de permettre les unités d'habitation accessoires, tel que soumis à la présente séance.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 29 avril 2025 à 18h30 au Pavillon de la biodiversité de Saint-Constant au 66, rue du Maçon.

140-04-25

ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1875-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1534-17, AFIN DE MODIFIER LES USAGES ASSUJETTIS

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1875-25 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1534-17, afin de modifier les usages assujettis, tel que soumis à la présente séance.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 29 avril 2025 à 18h30 au Pavillon de la biodiversité de Saint-Constant au 66, rue du Maçon.



No de résolution
ou annotation

ADOPTION DE RÈGLEMENT :

AUCUN

CONTRATS ET ENTENTES :

141-04-25

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE
SAINT-CONSTANT ET LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE –
PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT – 2^E AVENANT

CONSIDÉRANT que le ministre de la Culture et des Communications (MCC) a conclu une entente de développement culturel triennale avec la Ville de Saint-Constant en lien avec le projet de centre d'interprétation dédié à la mise en valeur culturelle et historique du château d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville propose de remplacer le projet initial par la mise à jour de la Politique culturelle ainsi que la création d'un parcours des arts;

CONSIDÉRANT que cette entente représente un soutien financier de 120 000 \$, représentant 50 % des sommes nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que cette entente devait prendre fin en décembre 2023 et qu'un avenant doit être signé afin celle-ci soit prolongée;

CONSIDÉRANT que le ministère exige que le projet se réalise d'ici la fin de l'année 2025;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le contenu de la convention d'aide financière du Programme Aide aux initiatives de partenariat, 2^e avenant entre la Ville de Saint-Constant et le ministre de la Culture et des Communications, tel que soumis à la présente séance.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, le 2^e avenant de la convention d'aide financière Programme Aide aux initiatives de partenariat, entre la Ville de Saint-Constant et le ministre de la Culture et des Communications.

Cet avenant a notamment pour objet de prolonger la durée de la convention.

Que la Ville de Saint-Constant confirme son engagement à payer sa part pour la réalisation des projets de mise à jour de la Politique culturelle et de création d'un parcours des arts, soit l'équivalent de l'investissement du MCC.



No de résolution
ou annotation

142-04-25

**AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA
VILLE DE SAINT-CONSTANT ET LE RÉCRÉOPARC – SAISON ESTIVALE
2025**

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le contenu de l'entente de services entre la Ville de Saint-Constant et Le RécréoParc, tel que soumis à la présente séance.

D'autoriser le directeur du Service des communications, des technologies de l'information et du service aux citoyens à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de services avec Le RécréoParc pour la saison 2025 ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Cette entente vise à établir les modalités de fonctionnement et financières dans le but d'offrir gratuitement aux citoyens de Saint-Constant accès à la plage et au stationnement du RécréoParc pour la saison 2025.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811 (pour un montant approximatif de 7 018,65 \$, taxes incluses).

143-04-25

**AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE
SAINT-CONSTANT ET 9303-1599 QUÉBEC INC. (ACADÉMIE JEUNESSE)
– LOCATION POUR UN USAGE COMMERCIAL DE LOCAUX DE LA VILLE
POUR LA TENUE D'UN CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ**

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le contenu de l'entente entre la Ville de Saint-Constant et 9303-1599 QUÉBEC INC. (Académie jeunesse) pour la location pour un usage commercial de locaux de la Ville pour la tenue d'un camp de jour spécialisé, tel que soumis à la présente séance.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de location pour un usage commercial de locaux de la Ville pour la tenue d'un camp de jour spécialisé entre la Ville de Saint-Constant et 9303-1599 QUÉBEC INC. (Académie jeunesse).

Cette entente a pour objet la location des espaces d'une dimension de 2 165 pieds carrés au Pavillon jeunesse, situé au 164, boulevard Monchamp à 9303-1599 QUÉBEC Inc., pour la tenue d'un camp de sport de planches durant la saison estivale, pour un montant total de 5 040 \$, taxes incluses.

Ladite entente prendra effet à compter du 23 juin 2025 et prendra fin le 15 août 2025.



No de résolution
ou annotation

144-04-25

AUTORISATION DE PAIEMENT – BRIS D'AQUEDUC SUR LA RUE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT que le 18 novembre 2024, un bris d'aqueduc a été détecté près du 126, rue Saint-Pierre et que la fuite était majeure et requérait de la machinerie que la Ville ne possède pas;

CONSIDÉRANT que la Ville a une responsabilité lors d'un bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'à ce moment, il y avait construction d'unités de condos au 126, rue Saint-Pierre par Le groupe Beaumont et que la machinerie nécessaire était déjà sur les lieux du bris;

CONSIDÉRANT que la localisation de la fuite n'était pas déterminée et qu'elle pouvait être autant dans la partie privée que dans la partie de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une entente visant la réalisation des travaux est intervenue avec Le groupe Beaumont, laquelle mentionnait que la Ville s'engageait à payer la somme maximale de 50 000 \$, plus les taxes applicables si sa responsabilité était engagée;

CONSIDÉRANT que suite aux travaux, il a bel et bien été démontré que la fuite était dans la partie de la Ville;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le mandat et d'autoriser le paiement à Le groupe Beaumont pour les frais de location de machinerie pour un montant total de 50 000,00 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice ou le chef de division du Service du développement durable et des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à transférer à cet effet la somme maximale de 52 616,47 \$, taxes nettes du poste budgétaire 02-310-20-631 vers le poste budgétaire 02-413-00-523 (budget 2024).

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-413-00-526.



No de résolution
ou annotation

145-04-25

AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN – COMPLEXE AQUATIQUE

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le contrat à Aquatechno Inc. pour la fourniture de produits d'entretien au Complexe aquatique, totalisant une somme de 15 107,71 \$, taxes incluses pour les mois de janvier à mars 2025.

D'octroyer le contrat pour la fourniture de produits d'entretien et d'autoriser le paiement à Aquatechno Inc. d'une somme de 16 784,05 \$, taxes incluses pour les mois de avril à juin 2025.

D'autoriser la directrice ou le chef de division du Service du développement durable et des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-741-10-649.

146-04-25

AUTORISATION DE PAIEMENT – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – UTILISATION DE LOCAUX POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant est le principal utilisateur des gymnases et locaux des écoles les soirs et les fins de semaine, pour répondre aux besoins des organismes sportifs et des citoyens;

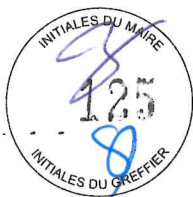
CONSIDÉRANT que ces plateaux sportifs et locaux sont tarifés par le Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que la Ville ne bénéficie pas de la mesure 30146 permettant le partage sans frais des infrastructures scolaires et municipales;

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries réclame à la Ville le paiement d'une somme de 94 195,74 \$, taxes incluses pour l'utilisation de ses gymnases et locaux pour l'année 2024;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le paiement au Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries d'une somme de 94 195,74 \$, taxes incluses pour l'utilisation de locaux pour l'année 2024.



No de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à ajouter un budget de revenu, pour 2024, soit la somme de 23 767,24 \$ au poste budgétaire 01-141-10-000, la somme de 19 172,53 \$ au poste budgétaire 01-141-20-000 et la somme de 8 590,00 \$ au poste budgétaire 01-141-80-000 ainsi qu'un budget dépense pour l'équivalent de la totalité de ces revenus, soit 51 529,77 \$ au poste budgétaire 02-711-00-511.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour 2024 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-711-00-511.

147-04-25

**ENTÉRINEMENT DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT –
FOURNITURE DE PRODUITS DIVERS – CAFÉS CONSTANTIA**

CONSIDÉRANT que le montant total, pour 2024 et 2025 des factures déjà payées et à payer au fournisseur DISTRIBUTION BLOOM dépasse le montant de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que le montant total des factures s'élève à 29 809,08 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'un premier montant a déjà été payé au fournisseur, soit 24 895,60 \$;

CONSIDÉRANT qu'il reste un montant de 4 913,48 \$ à payer à ce jour;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le contrat à DISTRIBUTION BLOOM pour la fourniture d'articles et de produits divers pour les Cafés Constantia, pour un montant de 29 809,08 \$ taxes incluses.

D'autoriser à cet effet, le paiement à DISTRIBUTION BLOOM d'une somme de 4 913,48 \$, taxes incluses afin de payer les factures en souffrance à ce jour.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-742-00-610.



No de résolution
ou annotation

148-04-25

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT
REGROUPE D'UN SERVICE CLÉS EN MAIN D'ÉCLAIRAGE PUBLIC –
ECLA-DSP-2025**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé d'un service clés en main visant la conversion de luminaires décoratifs de rue et/ou d'éclairage pour les terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de services clé en main;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des services clés en main visant la conversion de luminaires décoratifs et/ou pour terrains sportifs en luminaires à technologie DEL pour les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, en son nom, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de services clés en main visant la conversion de luminaires décoratifs en luminaires à technologie DEL dans les quantités nécessaires pour les activités de la Ville.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les informations dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

Que la Ville de Saint-Constant confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits selon le processus défini au document d'appel d'offres.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.



No de résolution
ou annotation

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

149-04-25

MODIFICATION DE CONTRAT – SERVICES DE LOCATION ET
D'ENTRETIEN DE TOILETTES CHIMIQUES ET ACCESSOIRES –
2021LOI05-AOI

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 588-12-21 « Soumissions – Services de location et d'entretien de toilettes chimiques et accessoires – 2025LOI05-AOI », la Ville a octroyé à 9363-9888 Québec inc. (f.a.s.r.s. Sanivac), le contrat pour les services de location et d'entretien de toilettes chimiques et accessoires, et ce, aux prix unitaires soumissionnés pour une durée de quatre (4) ans, soit la période du 16 janvier 2022 au 31 décembre 2025, pour une valeur approximative de 49 301,28 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT que les besoins de la Ville en service de location et d'entretien de toilettes chimiques et accessoires ont augmentés, notamment en corrélation avec la construction de nouveaux terrains sportifs et d'espaces verts;

CONSIDÉRANT que la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la modification, telle que soumise à la présente séance et d'autoriser le paiement de sommes supplémentaires à 9363-9888 Québec Inc. (f.a.s.r.s. Sanivac) dans le cadre du contrat pour les services de location et d'entretien de toilettes chimiques et accessoires (2021LOI05-AOI) pour un montant estimé de 7 287,21 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs ou le directeur adjoint – Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-750-10-514.

150-04-25

MODIFICATIONS DE CONTRAT – TRAVAUX DE RESTAURATION DES
ANCIENS PRESBYTÈRES – 2023UAT10-AOP

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 429-09-24 « Soumissions – Travaux de restauration des anciens presbytères – 2023UAT10-AOP », la Ville a octroyé à Maçonnerie Rainville & Frères Inc., le contrat pour les travaux de restauration des anciens presbytères, et ce, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, pour une valeur approximative de 2 983 601,25 \$, taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'à la suite des travaux de démolition des revêtements de toiture existants, des conditions de chantier imprévisibles ont été découvertes;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont urgents et doivent être effectués rapidement afin d'assurer l'étanchéité des toitures et des bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 11.1.2 du règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant, le Service des affaires juridiques et du greffe, le Service des finances et la direction générale ont autorisé par écrit cette modification accessoire au contrat;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant exige que le directeur ou le directeur adjoint du Service informe le Conseil à la prochaine séance des travaux supplémentaires pourvu que la somme des dépassements ne dépasse pas 10 % et jusqu'à concurrence de 100 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que les modifications constituent un accessoire au contrat et n'en changent pas la nature;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des modifications, telles que soumises à la présente séance (avenant de modifications A04), dans le cadre du contrat pour les travaux de restauration des anciens presbytères (2023UAT10-AOP) au montant de 36 254,68 \$, taxes incluses.

151-04-25

MODIFICATION DE CONTRAT – CONCEPTION, FOURNITURE ET TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN MUR ANTI-BRUIT – 2024UAT07-CGG

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 097-03-25 « Octroi de contrat de gré à gré – Conception, fourniture et travaux d'installation d'un mur anti-bruit – 2024UAT07-CGG », la Ville a octroyé à RAMO écrans verts, le contrat pour la conception, la fourniture et l'installation d'un mur anti-bruit;

CONSIDÉRANT que le contrat entre la Ville de Saint-Constant et RAMO écrans verts doit être modifié selon de nouvelles clauses, qui n'étaient pas connues au moment du dépôt du contrat;

CONSIDÉRANT que la durée des travaux au site est prolongée de 2 semaines, et cela à cause des caractéristiques techniques du mur anti-bruit, dont sa structure, ses fondations et les conditions existantes au site;

CONSIDÉRANT que la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la modification, telle que soumise à la présente séance et d'autoriser la chef de division – Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 1 au contrat 2024UAT07-CGG ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

152-04-25

OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION DE DEUX (2) DOS D'ÂNE ALLONGÉS AVEC PLATEAUX – RUE LEVASSEUR ET VIGNEAULT – 2025GE05-DP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour la construction de deux (2) dos d'âne allongés avec plateaux pour les rues Levasseur et Vigneault;

CONSIDÉRANT que deux (2) offres ont été reçues et que les fournisseurs sont les suivants :

Fournisseurs	Montant (\$) (Taxes incluses)
Pavage Axion Inc.	105 401,85 \$
Les Pavages Ultra Inc.	112 654,25 \$

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter des travaux de construction de deux (2) dos d'âne allongés avec plateaux.

D'octroyer le contrat pour des travaux de construction de deux (2) dos d'âne allongés avec plateaux sur les rues Levasseur et Vigneault, au fournisseur ayant déposé la plus basse offre conforme, soit Pavage Axion Inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumis, aux conditions prévues à la demande de prix 2025GE05-DP et à la proposition reçue datée du 31 mars 2025.

La valeur approximative de ce contrat est de 105 401,85 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service du bureau de projets, la chef de division - Bureau de projets, le chargé de projets ou le technicien chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense sont puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1813-23 (poste budgétaire 23-813-10-394).

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*.



No de résolution
ou annotation

153-04-25

OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER AU CENTRE CLAUDE-HÉBERT – 2025UAT03-DP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour la fourniture et l'installation d'un nouveau revêtement de plancher au centre Claude-Hébert;

CONSIDÉRANT que trois (3) offres ont été reçues et que les fournisseurs sont les suivants :

Fournisseurs	Montant (\$) (Taxes incluses)
Lanctôt couvre-sol design	46 135,01 \$
Les couvres-planchers Loiselle	50 934,55 \$
Carreaux Cera	59 685,20 \$

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'un nouveau revêtement de plancher au centre Claude-Hébert, au fournisseur ayant déposé la plus basse offre conforme, soit Lanctôt couvre-sol design, aux prix unitaires soumis, aux conditions prévues à la demande de prix 2025UAT03-DP et à la proposition reçue datée du 26 février 2025.

La valeur approximative de ce contrat est de 46 135,01 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service du bureau de projets ou la chef de division - Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à emprunter à cet effet la somme de 46 135,01 \$ au fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou la trésorière adjointe à transférer à cet effet la somme de 42 127,41 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 vers le poste budgétaire 23-022-03-791.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-03-791.

154-04-25

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE SONORISATION, ÉCLAIRAGE, VIDÉO ET FOURNITURE DE SCÈNE POUR LA FÊTE NATIONALE 2025

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour les services de sonorisation, éclairage, vidéo et la fourniture de scène pour la Fête Nationale 2025;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que trois (3) offres ont été reçues et que les fournisseurs sont les suivants :

Fournisseurs	Montant (\$) (Taxes incluses)
Boréal Technique	62 655,67 \$
Laudiom	36 562,05 \$ (sans sonorisation et éclairage)
Design OneDot	82 321,55 \$ (sans la scène)

CONSIDÉRANT qu'une seule offre de service comporte toutes les fournitures techniques requises pour cet événement;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour les services de sonorisation, éclairage, vidéo et la fourniture de scène pour la Fête Nationale 2025, au fournisseur ayant déposé l'offre la plus basse conforme, soit Boréal Technique, aux prix unitaires soumis, aux conditions prévues à la demande de prix et à la proposition reçue datée du 17 février 2025.

La valeur approximative de ce contrat est de 62 655,67 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs ou la conseillère principale – Programmation et événements à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-792-00-514.

155-04-25

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS - RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR PLUVIAL DES SECTEURS AVEC DPEC ET TRANCHÉES DRAINANTES – 2025GE08-DP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour les services professionnels de révision du plan directeur pluvial des secteurs avec DPEC et tranchées drainantes;

CONSIDÉRANT que trois (3) offres ont été reçues et que les fournisseurs sont les suivants :

Fournisseurs	Montant (\$) (Taxes incluses)
Artelia Canada Inc.	67 490,33 \$
JFSA Québec Inc.	88 105,34 \$
Stantec Experts-Conseils Ltée	90 328,14 \$



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour les services professionnels de révision du plan directeur pluvial des secteurs avec DPEC et tranchées drainantes, au fournisseur ayant déposé l'offre la plus basse conforme, soit Artelia Canada Inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumis, aux conditions prévues à la demande de prix 2025GE08-DP et à la proposition reçue datée du 27 mars 2025.

La valeur approximative de ce contrat est de 67 490,33 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service du bureau de projets, la chef de division – Bureau de projets ou le chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-391-00-411.

SOUSSION :

156-04-25

SOUSSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS
SANITAIRES – 2023TP04-AOP – RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 246-05-23, la Ville a octroyé le contrat pour la fourniture et la livraison de produits sanitaires, pour les années 2023 et 2024 à 3087-9076 Québec Inc. (Pinkerton Laboratoire), aux prix unitaires soumissionnés, pour un montant approximatif de 60 213,56 \$, taxes incluses et aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2023TP04-AOP et à la soumission retenue;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit une option de renouvellement d'un (1) an;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir de son année d'option de renouvellement;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De renouveler, le contrat pour la fourniture et la livraison de produits sanitaires, pour la période du 16 mai 2025 au 15 mai 2026, à 3087-9076 Québec Inc. (Pinkerton Laboratoire), aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2023TP04-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 30 106,78 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

D'autoriser la directrice ou le chef de division du Service du développement durable et des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2025 soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 02-310-10-538 et 02-741-10-649.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient réservées le budget de l'année visée (postes budgétaires 02-310-10-538 et 02-741-10-649).

MANDAT :

AUCUN

DOSSIER JURIDIQUE :

AUCUN

RESSOURCES HUMAINES :

157-04-25

MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE DU SERVICE DES LOISIRS

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- De créer le poste de régisseur aquatique au Service des loisirs à la classe 3 du Recueil des conditions de travail des employés cadres et de nommer, en date du 1^{er} mai 2025, monsieur Nicolas Cordeau à titre d'employé à l'essai sur ce poste aux conditions du Recueil des conditions de travail des employés cadres. Son salaire sera celui de l'échelon 3, de la classe 3.
- De modifier le titre du poste de « coordonnateur aquatique – Volet expérience client » par « coordonnateur aquatique ».
- De créer le poste de coordonnateur culturel au Service des loisirs à la classe 1 du Recueil des conditions de travail des employés cadres. De maintenir le poste vacant jusqu'en septembre 2025.

D'autoriser les modifications nécessaires au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de ces dépenses soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 02-741-00-111 et 02-770-00-111.



No de résolution
ou annotation

GESTION INTERNE :

158-04-25

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION 2025 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la mise à jour du plan d'action 2025 du Comité consultatif sur l'accessibilité universelle, tel que soumise à la présente séance.

Que la mise à jour du Plan d'action 2025, incluant le bilan 2024 soit mis sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant.

159-04-25

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 558-11-24 « CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉE 2025 »

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro 558-11-24 « Calendrier des séances ordinaires – Année 2025 » afin de remplacer dans le tableau le texte suivant : « Mardi, le 30 septembre 2025 à 19h30 » par « Mercredi, le 1^{er} octobre 2025 à 19h30 ».

Qu'un nouvel avis public soit publié sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant.

160-04-25

ABOLITION DE LA POLITIQUE DE TAXATION POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE SON RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Politique de taxation pour la reconstruction d'une partie de son réseau routier municipal sert de Guide à l'élaboration des règlements d'emprunt;

CONSIDÉRANT que certains articles de la Politique ne répondent plus à la vision de la Ville;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'abolir la Politique de taxation actuelle et de mandater le Service des finances pour la production d'une nouvelle version qui correspond plus à la vision de la Ville.



No de résolution
ou annotation

161-04-25

AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser monsieur le maire Jean-Claude Boyer ainsi que mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare et Mario Perron à dépenser une somme maximale de 2 300 \$ chacun, sur présentation des pièces justificatives, afin de représenter la Ville aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 14 au 16 mai 2025. Ce montant vise à couvrir les frais d'inscription, de stationnement et de repas non compris dans le coût d'inscription.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-495 (16 100 \$).

162-04-25

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE 2025

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De proclamer le 17 mai de chaque année, « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.



No de résolution
ou annotation

GESTION EXTERNE :

163-04-25

AIDES FINANCIÈRES – LE CENTRE DE FEMMES L'ÉCLAIRCIE

CONSIDÉRANT qu'une demande de soutien financier a été déposée par Le Centre de femmes L'ÉCLAIRCIE visant la création d'un projet intitulé **+ qu'un repas** qui offre un déjeuner gratuit chaque mardi du mois d'avril aux femmes de tous horizons, à faibles revenus et/ou qui vivent de l'isolement. De plus, le centre offre aux enfants de 0-5 ans la halte-garderie et les collations nutritives, ce qui permet de pallier un certain manque de nutriments que vivent ces jeunes enfants;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer une aide financière de 500 \$ au Centre de femmes L'ÉCLAIRCIE, visant l'organisation de déjeuners gratuits les mardis d'avril 2025 pour les femmes de tous horizons, à faibles revenus et/ou qui vivent de l'isolement ainsi qu'à leurs enfants qui les accompagnent.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

164-04-25

AIDE SOUS FORME DE PRÊT DE SALLES – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU GRAND ROUSSILLON

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une aide sous forme de prêt de salles, d'une valeur de 853,69 \$, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Roussillon pour la tenue du dîner-conférence avec la Ministre Christine Fréchette ayant lieu le 2 mai 2025 au Pavillon de la biodiversité.

165-04-25

ÉVÈNEMENT LA TOURNÉE SAINT-TITE SAINT-CONSTANT – CONTRIBUTION DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que La tournée Saint-Tite, organisé par monsieur Danny Beauregard, est un évènement culturel qui contribuera à rassembler les citoyens de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite appuyer cette initiative qui favorise la mise en valeur de la culture western et le rassemblement de la communauté;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le prêt de la surface de la patinoire réfrigérée à Danny Beauregard pour l'évènement La tournée Saint-Tite Saint-Constant ayant lieu le 5 juillet 2025.

166-04-25

CONVENTION DE DANSE DJAM – CONTRIBUTION DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que l'évènement DJAM la Convention constitue un rassemblement important favorisant la culture, l'expression artistique et le dynamisme local;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'importance de soutenir les initiatives communautaires et culturelles qui renforcent le sentiment d'appartenance et la vitalité du territoire;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le prêt des salles du Centre municipal, à monsieur Alex Francoeur pour la tenue de la Convention de danse DJAM ayant lieu les 21, 22 et 23 novembre 2025 au Centre municipal.

167-04-25

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 39-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 550 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS AU SECOURS PUBLIC, DE VÉHICULES DE CHEF, DE RADIOS NUMÉRIQUES ET D'UNE TOUR DE COMMUNICATIONS ET LEURS ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le règlement d'emprunt 39-2025 de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries décrétant une dépense et un emprunt de 1 550 000 \$ pour l'acquisition d'équipements associés au secours public, de véhicules de chef, de radios numériques et d'une tour de communications et leurs équipements accessoires, tel que soumis à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

DEMANDE DE LA VILLE :

168-04-25

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN PLAN DE RELÈVE EFFICACE ET D'UNE SOLUTION DE TRANSPORT SUPPLÉMENTAIRE D'ICI À CE QUE L'OPÉRATIONNALISATION DU REM SOIT COMPLÉTÉE

CONSIDÉRANT que la mise en service du Réseau express métropolitain (REM) a entraîné la refonte complète des services de transport local, qui assuraient une connexion directe et fiable entre certaines villes et le centre-ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'exclusivité accordée au REM interdit aux autobus d'emprunter le pont Samuel-De Champlain, sauf en cas de panne du train, limitant ainsi l'offre de transport collectif pour les citoyens de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que les pannes répétées du REM ont perturbé la mobilité des citoyens et mis en évidence la nécessité d'une solution de transport supplémentaire et pérenne;

CONSIDÉRANT que le déploiement temporaire d'autobus supplémentaires a démontré que la coexistence entre autobus et REM est non seulement possible, mais nécessaire pour assurer une offre de transport collectif fiable;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant :

- Exige une révision de l'entente sur l'exclusivité du REM afin de permettre une offre complémentaire de transport collectif, garantissant ainsi aux usagers une alternative en tout temps;
- Demande officiellement au gouvernement du Québec et à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'étudier et de proposer un scénario pour assurer une offre stable et prévisible pour les usagers du REM d'ici à ce que le service soit stabilisé;
- Invite la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ-Infra) à prendre en compte l'expérience de l'antenne de Brossard dans le déploiement de futurs projets, en intégrant dès la planification des solutions flexibles et adaptées aux besoins des citoyens;

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et à la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ-Infra) ainsi qu'aux villes et municipalités de la Couronne-Sud.



No de résolution
ou annotation

RECOMMANDATION DE LA VILLE :

169-04-25

POSITION DE LA VILLE – ENGAGEMENT ENVERS LA CONSOMMATION LOCALE EN SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION

CONSIDÉRANT que les menaces tarifaires rappellent l'importance d'augmenter la résilience économique des régions et de l'autosuffisance en matière de production;

CONSIDÉRANT que le soutien aux entreprises locales contribue au développement économique, à la création d'emplois et à la vitalité de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la consommation de produits locaux favorise des pratiques plus durables et écologiques en réduisant l'empreinte carbone liée au transport des marchandises et des aliments;

CONSIDÉRANT que les entreprises locales représentent un pilier essentiel de notre identité culturelle et sociale;

CONSIDÉRANT que la volonté de stimuler l'économie locale de manière durable est une priorité du plan de soutien Roussillon - Résiliente et solidaire de la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant encourage les citoyennes et citoyens à privilégier les produits et les services locaux, renforçant ainsi le tissu économique de la région;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à prioriser l'approvisionnement local dans ses achats en favorisant les producteurs, les fournisseurs et les entreprises de la région dans le respect des règles contractuelles et des exigences légales en matière d'appels d'offres.

Que la Ville incite les citoyennes et citoyens à privilégier les produits et services de la région en encourageant la consommation locale.

Et que la Ville soutienne les initiatives de développement durable qui encouragent les circuits courts, la production locale et l'autosuffisance alimentaire au sein de la communauté.



No de résolution
ou annotation

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- Liste des amendements budgétaires pour le mois de mars 2025 produite par le Service des finances;
- Sommaire du budget au 31 mars 2025 produit par le Service des finances;
- Liste d'embauches pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2025 effectuées en vertu du règlement numéro 1589-18 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, signée par la directrice générale le 8 avril 2025;
- Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement – Règlement numéro 1872-25 décrétant des dépenses en immobilisations (construction ou réfection d'infrastructures municipales ou de bâtiments) et un emprunt de 1 500 000 \$;
- Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement – Règlement numéro 1873-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 895 900 \$ pour des travaux de prolongement des services d'égout sanitaire et pluvial et de conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Georges;

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

170-04-25

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2025-00004 – 640, RANG SAINT-RÉGIS NORD

La greffière explique l'objet de la demande de dérogation mineure présentée en raison d'éléments qui ne sont pas conformes au règlement de zonage numéro 1528-17, lesquels découlent d'un projet amendé de construction d'un garage privé isolé au 640, rang Saint-Régis Nord.

- La superficie totale des constructions accessoires (garage attenant et garage isolé) serait de 207,57 mètres carrés, alors que le règlement prévoit un maximum de 120 mètres carrés;
- Le garage privé isolé serait à une distance de 1,69 mètre de la ligne latérale gauche, alors que le règlement prévoit une distance minimale de 2 mètres;
- La corniche de la toiture du garage privé isolé serait à une distance de 1,28 mètre de la ligne latérale gauche, alors que le règlement prévoit une distance minimale de 1,5 mètre;
- La largeur du garage privé isolé serait de 13,72 mètres, alors que le règlement prévoit une largeur maximale de 10 mètres;
- La porte de garage centrale du garage privé isolé serait d'une hauteur de 3,66 mètres, alors que le règlement prévoit une hauteur maximale de 3,10 mètres.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les documents A à B-6 du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Elle invite par la suite les personnes présentes à se faire entendre relativement à cette demande.

Aucun commentaire n'est formulé par les personnes et organismes.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2025-00004 aux dispositions du règlement de zonage numéro 1528-17 concernant le lot 2 868 720 du cadastre du Québec, soit le 640, rang Saint-Régis Nord, telle que déposée.

Cette dérogation a pour effet de permettre que :

- La superficie totale des constructions accessoires (garage attenant et garage isolé) soit de 207,57 mètres carrés;
- Le garage privé isolé soit à une distance de 1,69 mètre de la ligne latérale gauche;
- La corniche de la toiture du garage privé isolé soit à une distance de 1,28 mètre de la ligne latérale gauche;
- La largeur du garage privé isolé soit de 13,72 mètres;
- La porte de garage centrale du garage privé isolé soit d'une hauteur de 3,66 mètres,

et ce, pour toute la durée de son existence.

DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

171-04-25

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2024-00131 – 208, RUE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2024-00131 visant à faire approuver une mise à jour administrative de la précédente demande de PIIA 2023-00061 qui est échue concernant un projet de construction d'une habitation multifamiliale de douze (12) logements au 208, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT les plans préparés par l'architecte Huu-Tin Nguyen, le plan d'implantation (dossier 33280, minute 11 002 daté du 27 juin 2023) et le plan de lotissement (dossier 33280, minute 10923 daté du 7 juin 2023) préparés par l'arpenteur-géomètre Denis Moreau et le plan d'aménagement paysager préparé par la firme G.T.L. Paysagiste;

CONSIDÉRANT les documents A à E.4 du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Conseil local du patrimoine et du Comité consultatif d'urbanisme et le commentaire particulier du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2024-00131 concernant le 208, rue Saint-Pierre, soit les lots 2 428 954 et 2 428 946 (lot projeté 6 583 595) du cadastre du Québec, à la condition suivante :

- Lors de l'approbation finale, un dépôt de garantie irrévocable représentant 0,5 % de la valeur des travaux de construction (minimum 500 \$, maximum 20 000 \$) devra être déposé avant l'émission du permis de construction de manière à permettre aux représentants de la Ville de Saint-Constant d'utiliser les fonds nécessaires pour réaliser les travaux d'aménagement advenant que les travaux ne soient pas effectués conformément aux plans approuvés par le Conseil.

172-04-25

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2025-00013 – 240-242, RUE LÉTOURNEAU

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2025-00013 visant à modifier le PIIA 2024-00088 pour des travaux de recouvrement de la toiture de l'habitation bifamiliale située au 240-242, rue Létourneau;

CONSIDÉRANT les images montrant le revêtement de toiture projeté;

CONSIDÉRANT les documents A à B.2 du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme et du Conseil local du patrimoine à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2025-00013 concernant le 240-242, rue Létourneau, soit le lot 2 869 223 du cadastre du Québec, telle que déposée.

173-04-25

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2025-00018 – 26, MONTÉE DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2025-00018 visant à faire approuver l'installation d'une enseigne sur le pylône existant pour le nouveau commerce situé au 26, montée des Bouleaux;

CONSIDÉRANT le plan d'affichage;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le document A du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable et le commentaire particulier du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2025-00018 concernant le 26 montée des Bouleaux, soit le lot 2 180 679 du cadastre du Québec, à la condition suivante :

- Que la base de l'enseigne soit agrémentée par un aménagement paysager.

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL :

AUCUNE

DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

AUCUNE

PÉRIODE DE QUESTIONS

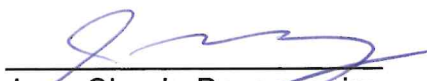
Il est par la suite procédé à une période de questions.

174-04-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente séance soit levée.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière